

**Modification de l'ordonnance sur les mesures dans le domaine de l'assurance-chômage
en lien avec le coronavirus (COVID-19)
(Ordonnance COVID-19 assurance-chômage)**

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir donné la possibilité de participer à la consultation fédérale citée sous rubrique.

Le Conseil d'État soutient la prolongation envisagée de la procédure de décompte sommaire pour les caisses jusqu'au 31 décembre. En effet, même si l'économie neuchâteloise est en pleine reprise, que nombre d'indicateurs sont au vert et que la charge de travail en matière de réduction de l'horaire de travail est en nette diminution, nous notons que les établissements publics en particulier restent confrontés à des grandes incertitudes, liées principalement à l'extension du certificat Covid et à l'évolution future de la pandémie.

Nous ajoutons que dans le Canton de Neuchâtel l'ensemble du dispositif est toutefois prêt à fonctionner avec la procédure normale. Conformément aux directives fédérales émises jusqu'ici, une information a d'ailleurs déjà été transmise aux différents acteurs du système cantonal au sujet d'un retour à la normale en octobre 2021.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 17 septembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND